

Annexe 1 Coût des allocations individuelles de solidarité (AIS)

| | | Cumul 2002 - 2015 | CA 2016 (provisoire) | BP 2017 | Cumul 2002 -2017 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|----------------|---------------------|
| APA | Dépenses | 1 856,6 | 161,7 | 169,7 | 2 188,0 |
| | Recettes | 664,3 | 68,5 | 73,8 | 806,7 |
| | Ecart total A | - 1 192,2 | - 93,2 | - 95,9 | - 1 381,3 |
| RMI / RSA | Dépenses | 4 489,5 | 478,2 | 473,8 | 5 441,5 |
| | Recettes | 4 145,4 | 371,6 | 370,6 | 4 887,6 |
| | Ecart | - 344,1 | - 106,6 | - 103,2 | - 553,9 |
| PCH | Dépenses | 376,0 | 85,6 | 93,1 | 554,8 |
| | Recettes | 166,3 | 24,7 | 24,5 | 215,5 |
| | Ecart | - 209,8 | - 60,9 | - 68,6 | - 339,3 |
| TFPB (frais de gestion) | Dépenses | - | - | - | - |
| | Recettes | 29,9 | 16,8 | 18,5 | 65,2 |
| | Ecart | 29,9 | 16,8 | 18,5 | 65,2 |
| DMTO | Dépenses | 111,8 | 37,9 | 40,8 | 190,5 |
| | Recettes | 78,0 | 62,3 | 62,2 | 202,5 |
| | Ecart | - 33,8 | 24,4 | 21,4 | 12,0 |
| TOTAL DEPENSES | | 6 833,9 | 763,4 | 777,4 | 8 374,7 |
| TOTAL RECETTES | | 5 083,9 | 543,9 | 549,6 | 6 177,4 |
| TOTAL ECARTS | | - 1 750,0 | - 219,5 | - 227,8 | - 2 197,3 |

| | | | | |
|--|----------------|--------------|--------------|----------------|
| Total des dépenses d'AIS | 6 722,1 | 725,5 | 736,6 | 8 184,2 |
| Total des recettes directes d'AIS | 4 976,0 | 464,8 | 468,9 | 5 909,7 |
| Taux de couverture direct | 74,02% | 64,07% | 63,66% | 72,21% |
| Recettes complémentaires hors DMT | 29,9 | 16,8 | 18,5 | 65,2 |
| Taux de couverture hors DMTO | 74,47% | 66,38% | 66,17% | 73,01% |
| Apport net en DMTO | - 33,8 | 24,4 | 21,4 | 12,0 |
| Taux de couverture total | 73,97% | 69,75% | 69,07% | 73,15% |

Chiffres exprimés en millions d'€uros

NB: Pour les écarts et les totaux la présentation en millions d'€uros peut provoquer un décalage lié au fait que ces calculs soient faits à l'€uro.

Tableau d'affectations des autorisations de programme

Direction des Transports et Direction de l'Environnement, Grands Projets et Recherche

| | Références | Montant de l'AP | Total affecté avant rapport | Montant de l'affectation complémentaire |
|---|---|-----------------|-----------------------------|---|
| AP | 2015-25007A | 21 650 000,00 | 3 673 733,33 | - 3 673 733,33 |
| OPERATION | 1012623 | | 3 673 733,33 | - 3 673 733,33 |
| détail | Financement des études d'avant projet des lignes ferroviaires | | | |
| dont IB | 204-63-204181 | | 1 938 419,22 | - 1 938 419,22 |
| dont IB | 204-63-204183 | | 1 735 314,11 | - 1 735 314,11 |
| Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme : N° 62 CP du 12/07/2016 | | | | |

Direction des Transports et Direction de l'Environnement, Grands Projets et Recherche

| | Références | Montant de l'AP | Total affecté avant rapport | Montant de l'affectation complémentaire |
|---|----------------|-----------------|-----------------------------|---|
| AP | 2016-26006A | 120 000 000,00 | 9 580 000,00 | - 326 266,67 |
| OPERATION | 1012873 | | 9 580 000,00 | - 326 266,67 |
| détail | Plan mobilité | | | |
| dont IB | 204-821-204113 | | 5 580 000,00 | - |
| dont IB | 204-821-204183 | | - | 3 673 733,33 |
| dont IB | 204-821-204143 | | 4 000 000,00 | - 4 000 000,00 |
| Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme : N° 67 CP du 16/12/2016 | | | | |

Direction de l'Environnement, Grands Projets et Recherche

| | Références | Montant de l'AP | Total affecté avant rapport | Montant de l'affectation complémentaire |
|---|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|---|
| AP | 2013-10289H | 5 000 000,00 | 4 566 000,00 | - 1 963 035,11 |
| OPERATION | 1011465 1012558 | | | |
| détail | Projets d'infrastructures portuaires | | | |
| dont IB | 204-821-204183 | | 1 963 035,11 | - 1 963 035,11 |
| Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme : N° 48 CP du 11/12/2014 | | | | |

Direction de l'Environnement, Grands Projets et Recherche

| | Références | Montant de l'AP | Total affecté avant rapport | Montant de l'affectation complémentaire |
|--|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|---|
| AP | 2017-10289I | 24 383 730,89 | - | 5 963 035,11 |
| OPERATION | A créer | | | |
| détail | Projets d'infrastructures portuaires | | | |
| dont IB | 204-821-204183 | | - | 1 963 035,11 |
| dont IB | 204-821-204143 | | - | 4 000 000,00 |
| Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme : | | | | |

ANNEXE 3

INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

LES POLITIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SOLIDARITE : 1.307 M€

- Insertion sociale et professionnelle : 533 M€

Le Département verse les allocations du revenu de solidarité active (452 M€). Il développe de nombreuses actions en matière d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, 20 M€ sont consacrés aux contrats aidés et près de 34,5 M€ aux actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi.

Depuis 2015, le Département s'est engagé dans le retour à l'emploi des allocataires du RSA grâce à son « accélérateur de l'emploi ». Cette mesure, couplée avec un renforcement des contrôles, a conduit en 2016 à une baisse significative du nombre des allocataires.

- Personnes du bel âge : 284 M€

Le Département définit et met en œuvre la politique d'aide aux personnes âgées. Il favorise le maintien à domicile grâce à l'allocation personnalisée à l'autonomie (162 M€) et consacre 108,9 M€ aux structures d'hébergement. En 2016 et 2017, les actions sont renforcées à travers les mesures de mise en œuvre de la loi « adaptation de la société au vieillissement ». Celles-ci font par ailleurs l'objet d'investissements à hauteur de 2 M€ afin d'améliorer les conditions d'accueil.

- Personnes handicapées : 271,1 M€

Le Département assure l'hébergement des personnes handicapées en établissement spécialisé (153,9 M€), le versement de la prestation de compensation du handicap adulte et enfant (93,1 M€), l'accompagnement médico-social (7,6 M€) et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (1,1 M€).

- PMI-Enfance-Santé-Famille : 218,8 M€

Au titre de l'aide à l'enfance, le Département est chargé de missions préventives auprès des mineurs et de leurs familles, et notamment du placement en établissement (129,9 M€) et de l'accueil par des assistants familiaux (29,1 M€). La protection maternelle et infantile et la prévention sanitaire représentent 18,2 M€. Un programme nouveau de 30 M€ est consacré au soutien à l'investissement en matière de santé.

AMENAGEMENTS, RESEAUX, INFRASTRUCTURES, ECONOMIE : 195 M€

- Agriculture : 10,3 M€

La politique est articulée autour de 4 axes prioritaires : création, modernisation et développement des exploitations, valorisation des filières, préservation de l'espace et des ressources naturelles, protection des agriculteurs et des exploitations. En 2017, le programme agrilocal, plateforme de mise en relation producteurs - acheteurs, est lancé.

- Aménagement du territoire : 9,3 M€

Le Département participe à la réalisation de grands projets : Euroméditerranée (1,8 M€), grand port maritime de Marseille (3,8 M€), port de la Ciotat (1,5 M€), aménagement numérique (0,8 M€) à travers les participations au syndicat mixte PACA-THD.

- Développement économique - Emploi et Tourisme : 11 M€

Le Département apporte son soutien au développement économique et à l'emploi notamment par le fonds d'intervention économique agro-alimentaire (1,1 M€), ou encore le soutien à la réalisation du campus innovant à travers le projet The Camp (1,6 M€). Il contribue aussi à la promotion, à l'animation et à la connaissance du territoire, à l'accélération de l'emploi par le biais de pactes d'objectifs en lien avec les acteurs économiques du territoire (3,5 M€).

Le tourisme représente 4,7 M€ de capacité d'intervention.

- Enseignement supérieur et nouvelles technologies : 18,6 M€

Cette politique est essentiellement orientée vers l'investissement. Elle permet la réalisation du programme ITER (10 M€) et le soutien de projets de recherche et développement et de l'enseignement supérieur (8,4 M€).

- Routes : 98,2 M€

L'entretien, l'aménagement, la modernisation et la sécurisation des routes départementales s'élèvent à 90,6 M€, dont 13 M€ pour la Rocade L2 à Marseille.

- Transports : 45,7 M€

Le Département consacre un budget de 12,9 M€ au fonctionnement des réseaux de transport notamment des élèves handicapés et 32,8 M€ au titre de l'équipement (réalisation des infrastructures, plan mobilité...). Le programme « mobilité » de 300 M€ engagé en 2016 se concrétise avec 120 M€ de budget ouvert en deux ans.

EDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT

ET SECURITE : 229,6 M€

- Collèges et aides à l'éducation : 143,3 M€

Le Département assure la construction, l'extension, la maintenance, l'équipement et le fonctionnement des collèges, à l'exception des dépenses pédagogiques.

En fonctionnement, le budget s'élève à 49,5 M€, dont 24,5 M€ pour les dotations de fonctionnement des collèges.

En investissement, le Département, pour doter les collégiens des meilleures conditions d'études et pour répondre aux nouveaux besoins de scolarisation, a prévu 93,8 M€ de crédits pour la construction, la rénovation et la maintenance des établissements. Une dotation consacrée au programme « collège 100% numérique » est prévue à hauteur de 23,2 M€.

- Sécurité incendie : 69,7 M€

Le Département est un important partenaire du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le budget représente 59,9 M€ en fonctionnement et 9,4 M€ en investissement (casernes et matériels).

- Environnement : 16,6 M€

Les actions en faveur de l'environnement visent la gestion durable des domaines départementaux et des massifs forestiers, dont la défense des forêts contre l'incendie. Les unités de forestiers sapeurs sont les acteurs de terrain de cette politique.

Le Département consacre également des moyens importants pour l'acquisition d'espaces naturels sensibles.

VIE LOCALE ET CULTURE : 238,8 M€

- Aides aux communes : 141,6 M€

Le Département contribue à l'aménagement du territoire en soutenant les communes : contrats d'aménagement et de développement (65 M€), fonds d'aide au développement local (8,1 M€), travaux de proximité (21 M€), équipements structurants (18 M€), partenariat avec la Ville de Marseille avec un plan d'investissement de 100 M€.

- Culture : 19,9 M€

En fonctionnement, la politique culturelle est dotée de 17,1 M€ comprenant entre autre la participation au projet Marseille Capitale Européenne de la Culture 2018. En équipement 4,3 M€ de programmes nouveaux sont lancés avec notamment la participation du Département à la restauration de la Fondation Vasarely, à la construction du Centre de documentation historique de l'Algérie, et à la poursuite des travaux de la Friche Belle de Mai.

- Jeunesse et Sports : 20,1 M€

Ce budget permet de promouvoir des actions en direction de la jeunesse et des sports notamment au travers de partenariats avec les associations.

Le département s'engage dans de grands projets comme Marseille Capitale Européenne du Sport, le Tour de Provence cycliste ou encore le tournoi « Provençal 13 ».

- Vie locale : 22,8 M€

Afin de lutter contre la dégradation des liens sociaux et promouvoir l'animation des territoires, le Département apporte un soutien important au tissu associatif en général et aux associations caritatives en particulier.

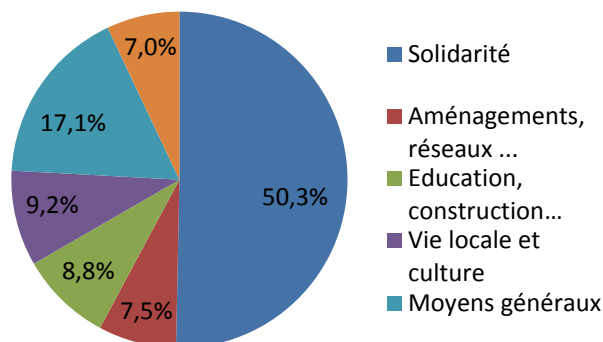
- Logement et politique de la ville : 34,3 M€

Le Département contribue au développement d'une offre nouvelle en logements. Il participe ainsi à la réalisation d'opérations de production et de réhabilitation des logements HLM, ainsi qu'aux opérations de renouvellement urbain. L'office public HLM 13 Habitat est un des principaux leviers de la politique du logement du Département.

Par ailleurs, avec le dispositif Provence éco-rénov, le Département s'engage à aider les propriétaires occupants pour des travaux de réhabilitation énergétique des logements.

BUDGET DEPARTEMENTAL 2017

Recettes 2,6 milliards d'euros



Dépenses 2,6 milliards d'euros

SOLIDARITE 1.307 M€

Insertion sociale et professionnelle – Personnes âgées
Personnes handicapées – Protection maternelle infantile
Enfance – Santé – Famille

AMENAGEMENTS, RESEAUX, INFRASTRUCTURES, ECONOMIE 195 M€

Agriculture – Aménagement du territoire
Développement économique – Emploi
Enseignement supérieur et recherche
Pistes cyclable – Ports – Prévention routière
Relations internationales et européennes – Interventions humanitaires
Routes – Tourisme – Transports – Viticulture

EDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT ET SECURITE 229,6 M€

Chasse et pêche – Collèges – Domaines départementaux
Espaces naturels – Environnement – Développement durable
Energies renouvelables – Etang de Berre
Ressources naturelles et risques environnementaux

VIE LOCALE ET CULTURE 238,8 M€

Aides aux communes et vie locale – Anciens combattants
Animations séniors – Culture – Jeunesse – Logement
Lutte contre les discriminations – Politique de la ville
Soutien aux centres sociaux – Sports – Vie associative

MOYENS GENERAUX 444,5 M€

Personnel, administration générale, services généraux
Patrimoine – Bâtiments – Communication
Systèmes d'information et de télécommunications

DEPENSES NON FONCTIONNELLES 182,4 M€

Dépenses imprévues – Annuité de la dette
Provisions – Reversements divers (dont péréquation des ressources)
Transferts de compétences

FISCALITE DIRECTE 614,2 M€

Taxe foncière sur les propriétés bâties
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FISCALITE INDIRECTE 949,5 M€

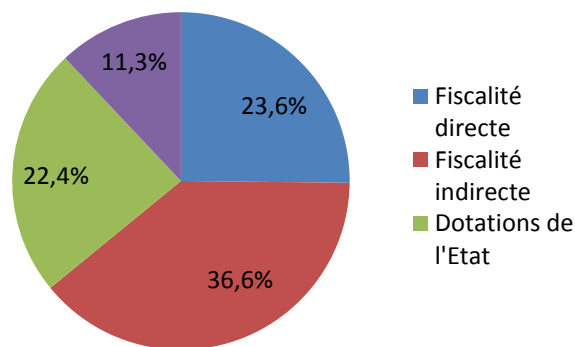
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
Droits de mutation
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
Taxe sur la consommation finale d'électricité
Taxe d'aménagement

DOTATIONS DE L'ETAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES 582,7 M€

Dotations de l'Etat :
- Dotation globale de fonctionnement
- Dotation générale de décentralisation
- Fonds de compensation de la TVA
- Dotation départementale d'équipement des collèges
- Dotation globale d'équipement
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- Fonds national de garantie individuelle des ressources
Allocations compensatrices :
- CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)
- fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
- exonérations de fiscalité directe
- Participations à la restauration scolaire

EMPRUNT 293.6 M€

AUTRES RECETTES 157,1 M€



LE DEPARTEMENT S'ADAPTE A UNE NOUVELLE REPARTITION DES COMPETENCES

Les deux lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) modifient en profondeur l'organisation de l'action publique territoriale dans notre pays, en instaurant une nouvelle répartition des compétences dévolues aux collectivités locales.

Leur mise en œuvre effective a été l'occasion, pour le Département des Bouches-du-Rhône de réaffirmer les objectifs suivants :

- l'offre d'un service public innovant et de qualité, au plus près des préoccupations des usagers ;
- la préservation des politiques conduites jusqu'alors, ainsi que celles des investissements consentis dans ce cadre ;
- la cohérence des actions déclinées sur le terrain afin de garantir leur pertinence et leur efficacité ;
- le souci de se référer en permanence à l'échelon d'intervention le mieux adapté afin de conserver une indispensable vision d'ensemble.

Ces deux textes ont notamment conduit à la perte de la clause de compétence générale du Département ou encore à la révision de ses modalités d'intervention en matière économique.

Ils se sont aussi traduits par des transferts opérés dès le 1^{er} janvier 2017 en direction de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Région PACA.

Ces transferts concernent, pour la Métropole et sur son territoire :

- les aides financières versées au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- les aides financières individuelles attribuées dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes,
- la gestion et l'exploitation du centre sportif de Fontainieu,
- la gestion des voies à caractère urbain, situées en agglomération,
- les transports interurbains réguliers et scolaires (hors élèves handicapés).

Pour la Région, il s'agit :

- des transports interurbains réguliers et scolaires (hors élèves handicapés),
- de la planification des déchets.

L'ensemble des coûts de ces compétences (politique publique, rémunération des agents, frais de structure) sont strictement compensés par le Département à la Région et à la Métropole au travers de dotations spécifiques. Leur montant a été validé par une commission conduite par le Président de la Chambre Régionale des Comptes. Au total, les dotations versées annuellement à AMP s'élèvent à 57,7 M€ (43,4 M€ à compter de 2018) et celles pour la Région, à 9,9 M€ (27,3 M€ à compter de 2018). De plus, 61 agents (hors voirie) ont été ou seront transférés.

Simultanément, le Département a veillé à adapter son organisation, ses politiques et son budget à cette évolution, guidé là-encore, par les objectifs énoncés plus haut.

LES CHIFFRES CLES

Population : 2035 475 hab.
(source : INSEE – population totale)

Superficie : 5.088 km²
(source : DGCL)

Nombre de communes : 119

Education (année scolaire 2016/2017)

Collèges publics : 135

Collèges privés sous contrat : 51

Collégiens pour l'année (tous établissements) : 97.042

Nombre d'élèves transportés ou indemnisés : 14.688

Nombre moyen d'élèves et étudiants handicapés transportés ou indemnisés par mois : 1.289

Action sociale (données au 31/12/2016)

RSA : Nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département : 69.593 (-4,6%)
dont nombre d'allocataires du RSA standard socle : 61.042
dont nombre d'allocataires du RSA majoré (ex-allocation parent isolé) : 8.551

Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA : 36.275
dont 22.840 bénéficiaires de l'aide à domicile et
13.435 bénéficiaires de l'aide en établissement

Nombre de personnes handicapées aidées : 11.818
dont 7.318 bénéficiaires adultes et enfants de la PCH et
1.553 bénéficiaires de l'allocation compensatrice de tierce personne

Nombre d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance : 3.193

Une taxe foncière sur les propriétés bâties parmi les plus faibles de France : 15,05%
source : DGCL – à partir des Etats fiscaux 1253 DEP de la DGFIP

Une gestion saine qui privilégie action sociale, éducation, emploi et équilibre des territoires**

| | <i>BDR</i> | <i>National</i> |
|--|------------|-----------------|
| Stock de dette par habitant | 316 € | 540 € |
| Dépenses de fonctionnement d'aide sociale par habitant | 694 € | 578 € |
| Dépenses pour les collèges par élève | 1.985 € | 1.223 € |
| Dépenses d'investissement par habitant (hors dette) | 260 € | 168 € |

**Source : DGCL - Budgets Primitifs 2016 - France métropolitaine (hors 75)